

LE MOT DU PRÉSIDENT



Chers collègues artisans,

La facturation électronique se rapproche progressivement du quotidien de toutes les entreprises. Pour beaucoup d'artisans, cette échéance soulève encore des interrogations : quels outils choisir ? Comment s'organiser ? Quels changements dans les habitudes de gestion ?

Ces questions sont légitimes. Mais au-delà de l'obligation réglementaire, la facturation électronique nous invite surtout à porter un regard nouveau sur le fonctionnement de nos entreprises.

Chaque devis, chaque facture, chaque règlement produit des informations précieuses. Jusqu'à présent, ces données étaient souvent dispersées, parfois difficiles à exploiter. Demain, elles pourront être plus facilement accessibles et constituer de véritables outils d'aide à la décision. Suivre son activité, anticiper les tensions de trésorerie, mieux connaître ses délais de paiement, mesurer l'évolution de son chiffre d'affaires ou la rentabilité de ses prestations : autant d'éléments qui contribueront à un meilleur pilotage de l'entreprise.

Cette transition numérique ne doit toutefois pas être réservée aux seules entreprises les plus équipées. Dans l'Ain, notre tissu économique est riche de sa diversité. Il est composé de nombreuses très petites entreprises, d'artisans de proximité et d'entrepreneurs dont la force réside avant tout dans leur savoir-faire. Chacun doit pouvoir s'approprier ces évolutions à son rythme et bénéficier de solutions adaptées à ses besoins.

C'est tout le sens de l'action de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat. Notre rôle est d'accompagner les artisans dans ces changements, de leur apporter des repères et des conseils concrets afin que cette nouvelle étape soit vécue non comme une contrainte supplémentaire, mais comme une opportunité de développement.

Pierre GIROD
Président de la CMA Ain

Toute l'actualité
de votre CMA



Passez facilement à la **FACTURATION ÉLECTRONIQUE**

avec la solution de gestion et de facturation de la CMA

- ✓ Conforme facturation électronique 2026 (Plateforme Agréée)
- ✓ Factures, devis illimités, comptabilité simplifiée
- ✓ Déclarations URSSAF intégrées (partenaire officiel)
- ✓ Accompagnement par un conseiller CMA

Pour en savoir plus



artisanat.fr/gestion



4,9/5

sur 1,3 K avis Google